

Le présent article a été publié dans le *Journal de la Nouvelle-France*, le 12 février 2020, par le Président, sous le titre « L'Assemblée législative de la Nouvelle-France ». L'Assemblée législative de la Nouvelle-France est une institution législative de la Nouvelle-France, créée en 1791, sous le nom de « Assemblée législative de la Nouvelle-France ». Elle est composée de 100 députés élus par les citoyens de la Nouvelle-France. Elle a pour mission de légiférer sur les affaires de la Nouvelle-France, de contrôler l'exécution des lois et de représenter les intérêts de la Nouvelle-France.

[illegible]

Aliments associés avec délogation de pouvoir:
 M. Fabien DOUCET donne pouvoir à Mlle Stéphanie NEDEER CHAGASAND
 Mlle Sarah GENTÉ donne pouvoir à M. Guillaume GOURIN
 M. Vincent LEONE donne pouvoir à M. Vincent REY
 M. Vincent BROUSSÉ donne pouvoir à Mlle Sema SPYAGLO
 M. Jérôme ELORD donne pouvoir à M. Thierry BEHOU
 Mlle Stéphanie NGUYEN donne pouvoir à Mlle Patricia VILLARD
 Mlle Sophie NAJIB donne pouvoir à M. Jamal SAÏGH
 Mlle Elodie GATTEL donne pouvoir à Mlle Sarah THOUVENOT

Abstract

A. J. VAN DER KAM, J. J. VAN DER KAM, J. J. VAN DER KAM

Garantie d'emprunt pour le logement social - Unirogas habitat - construction de 55 logements - Résidence "Le Châtenet" - rue Roland Derrus au Palais-sur-Yonne - contrat de la Caisse des dépôts et consignations n°1A0812

1023.30

1 DOCUMENT - Publié le 26 Février 2025

1_21.pdf
(.pdf, 3,6 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**